

Projet Pédagogique

Séjour de vacances

Île d'AIX

du 08 au 14 juillet 2024



1. DESCRIPTIF DU SÉJOUR

- Un Séjour d'une semaine sur l'île d'Aix en Charentes maritimes (17) hébergés par le GROUPE PIERRE & VACANCES - CENTER PARCS, Résidence Le Fort de la Rade, 17123 Ile d'Aix. En tente. Emplacement 2 avec terrasse.
- 7 ados de 13 à 16 ans.
- Organisateur : MJC Saint Martin la Plaine.
- Encadrement : un directeur BPJEPS LTP + une animatrice.
- Activités liées à la mer (stage d'initiation à la voile), une sortie découverte du musée africain, découverte de l'île avec des cartes d'orientation et boussole.

2. PRINCIPAUX ÉLÉMENTS ÉDUCATIFS

- Offrir aux ados de véritables vacances dans un cadre différent : la mer mais surtout une île
- Apporter une attention particulière au suivi de la vie quotidienne et la vie affective de l'ado
 - Accompagner l'ado dans la prise d'autonomie
 - Développer et favoriser la socialisation

3. OBJECTIFS ET MOYENS EDUCATIFS

OBJECTIFS	MOYENS
Découverte du milieu marin -L'adolescent sera sensibilisé à la spécificité du site - Participera à une visite d'un site local -Pratiquera des activités en plein air	- Le trajet en bateau, les contraintes des marées, le lien avec l'histoire - jeu d'orientation dans sur l'île puis sur l'ensemble de l'île à vélo - selon le temps et la marée, activités nautiques, et pêche dans les rochers - sortie proposée sur les différents sites du village (musée Napoléon, fort Liédot) - déplacements à pied ou en vélo - initiation à la voile, kayak, paddle, orientation

	- baignade et jeux sur la plage
Développer l'autonomie et la responsabilisation - Gestion de son matériel - Chaque adolescent pourra s'investir au profit du groupe - Vie quotidienne individuelle	- Mise en place d'une organisation permettant à l'enfant de reconnaître ses affaires, assurer leur transport, leur rangement et leur séchage et s'équiper seul - Organisation de certaines veillées, participation au blog par des groupes d'enfants volontaires avec l'aide d'un animateur. - Réunions-bilans régulières en grand groupe - Mise en place d'un meilleur suivi de la vie quotidienne de l'enfant par l'équipe d'animation. - Lien et écoute des animateurs : climat de confiance, grande souplesse - mettre et débarrasser la table, être chef de table, respect et rangement du matériel pédagogique mis à disposition si la réglementation le permet - l'enfant devra gérer (avec l'aide de l'animateur) ses affaires personnelles, faire son lit..
Développer et Favoriser la socialisation - Respect des règles de la vie en collectivité propre au séjour - Echange et entraide - Partage d' un projet commun	- Dès le premier jour, création d'un panneau des règles de vie avec l'équipe, et information générale sur les règles communes, avec rappel permanent si nécessaire - Sensibilisation régulière à la fragilité du milieu pour éviter de tomber dans la consommation de loisirs - Lors des veillées, constitution d'équipes avec mixité d'âge et de sexe pour favoriser le tutorat - Propositions d'activités diverses et variées liées au thème de la mer et de l'insularité

4. LA PLACE ET LE RÔLE DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

Avant toutes choses les adultes sont garants de la sécurité morale, physique et affective des enfants. Ils ont également un rôle d'accompagnement des enfants dans leur prise d'autonomie et doivent veiller au bien être de chaque enfant, à la cohésion du groupe et au bon fonctionnement de la vie en collectivité.

L'ensemble de l'équipe est là pour poser les règles, les droits et les devoirs de chacun au sein du groupe, ainsi que pour appliquer et respecter les lois.

DIRECTEUR

- Accompagner et soutenir l'équipe d'animation
- Garante de l'application des protocoles
- Rôle décisionnaire
- Veiller et garantir la sécurité morale, physique, et affective des enfants et de l'équipe
- Implication à part entière dans la vie quotidienne en collectivité
- rôle formateur : prendre en compte l'expérience, les compétences, les technicités de chacun dans le groupe ; remise en question : s'évaluer et faire un auto-bilan du séjour
- Faire preuve d'écoute, d'observation, de concertation et de disponibilité dans les temps formels ou informels
- Veiller à l'organisation des tâches collectives et au respect des règles de vie.

ANIMATEURS

- Prendre en compte la spécificité des enfants : leurs besoins, leurs possibilités, leurs motivations.
- Etre garant de la sécurité morale, physique, et affective des enfants.
- Accompagner au quotidien l'enfant dans la vie quotidienne et en collectivité.
- Veiller à l'organisation des tâches collectives et au respect des règles de vie.
- Faire preuve d'écoute, d'observation, de concertation et de disponibilité dans les temps formels ou informels.
- Proposer, organiser et animer des activités et des projets adaptés aux besoins, aux possibilités, de chaque enfant, tout en leur donnant des moyens pédagogiques et techniques nécessaires à leurs réalisations.
- Prendre en compte l'expérience, les compétences, les technicités de chacun dans le groupe.
- Remise en question : s'évaluer et faire un auto-bilan du séjour.

5. ORGANISATION

Le séjour est à dominante sportive et le rythme sera assez soutenu ; les plus grands auront aussi pour mission d'accompagner les plus petits et de préparer pour eux un grand jeu de découverte de l'île

En fin du séjour ils auront davantage d'activités calmes et une heure de coucher plus précoce
Toutefois comme nous sommes en camping nos horaires doivent s'adapter au rythme du centre :

- petit déjeuner entre 8h30 et 10 heures
- activités entre 10h15 et 12 h (sauf impératifs prestataires)
- déjeuner 12h15

- temps calme jusqu'à 13H45
- activités de 14H à 16H
- goûter et autres activités jusqu'à 18h
- douche et temps libre jusqu'au dîner à 19h15
- veillée et couchage à 21h30 après la veillée

Il est bien entendu que les journées sont flexibles : les horaires d'une journée type varient en fonction des besoins ou des activités, et de la météo. Une adaptation quotidienne est donc nécessaire pour tous.

LES INTERDITS

- Aucune consommation de produits illicites ne sera autorisée pour qui que ce soit sur le séjour ; c'est une cause de renvoi immédiat et sans appel.
- Interdiction de faire venir une personne étrangère à la structure sans demander l'autorisation à la direction.
- S'absenter sans autorisation.
- Avoir un comportement dangereux envers soi ou autrui.
- La mixité dans les chambres ou sous les tentes est interdite par la loi et donc par l'association.
- Le tabac est formellement interdit pour les enfants. Les adultes devront faire preuve d'une grande discrétion, à l'écart des enfants et pendant un temps défini.
- Les sorties libres ne sont pas admises. En aucun cas non plus, ils ne peuvent être laissés sans encadrement au cours d'une hospitalisation, d'un rapatriement voire d'une arrestation.
- Les séjours en groupe sont l'occasion pour les enfants de changer leurs habitudes : les consoles de jeux et téléphones portables sont récupérés par les animateurs dès l'arrivée sur site et jusqu'à la fin du séjour.
- les bonbons, s'il y en a (la demande a été faite aux parents de ne pas leur en donner) sont récupérés par les animateurs et distribués à tous sur des moments conviviaux décidés par l'équipe.
- les enfants peuvent ou non nous confier leur argent de poche mais les médicaments doivent impérativement être remis.
- Des téléphones seront prêtés pour faire des photos a but d'alimenter le blog du soir.
- La MJC demande aux parents et aux enfants de ne pas emporter de bonbons ou autres produits alimentaires (hors pique-nique pour le déjeuner du 1er jour).